

**LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS CHARGÉS D'APPRÉCIER L'APTITUDE MÉDICALE À LA CONDUITE AUTOMOBILE
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

ARRONDISSEMENT DE ROUEN				
NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Docteur BEAUD	Fabrice	Rue Louis Lesouef	MALAUNAY	02.35.74.48.79
Docteur BOULET	Pascal	40 route de Paris	BONSECOURS	02.35.80.19.68
Docteur CORDIER	Arnaud	Avenue Georges Pompidou	BIHOREL	02.35.59.91.91
Docteur DODART	Stéphane	2A rue des Peupliers	SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL	07.62.23.46.78
Docteur DURET	Marc	14 rue Jean Gaument	ELBEUF	02.35.77.01.13
Docteur EMO	Frédéric	6 Impasse du Bois l'Évêque	MONTMAIN	02.32.35.67.59
Docteur LEDRU	Vincent	43 route de Paris	LE MESNIL-ESNARD	02.35.80.65.65
Docteur LEJEUNE	David	1 E rue du Trianon	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	02.35.65.19.30
Docteur SANAVI	Milad	40 route de Paris	BONSECOURS	02.35.80.19.68
Docteur SECRET	Julien	188 chemin Clarin Mustad	DUCLAIR	02.35.37.50.50
Docteur SOUDÉ	Jean-Michel	58 avenue Aristide Briand	BARENTIN	06,61,12,74,84
Docteur YAECHÉ	Philippe	1 rue de Sotteville	ROUEN	02 35 73 63 11

ARRONDISSEMENT DU HAVRE				
NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Docteur BLONDET	Matthieu	3 rue Jean Hascoët	LE HAVRE	02.35.41.26.93
Docteur CANUEL	Thierry	59 rue Laplace	LE HAVRE	02.35.47.17.44
Docteur DUMENIL	Jean-Luc	8-10 rue de l'Abbaye	LE HAVRE	02.35.51.72.44
Docteur GAMBERT	Xavier	14 rue Michel Morin	OCTEVILLE-SUR-MER	02.35.20.61.11
Docteur GANDON	Florian	132 boulevard François 1 ^{er}	LE HAVRE	02 35 46 37 02
Docteur GENTIL	Christophe	73 rue de Fontaine la Mallet	LE HAVRE	02 35 19 08 45
Docteur LAGARDE	Xavier	3 rue Jean Hascoët	LE HAVRE	02.35.41.26.93
Docteur LANDEL	Yves	115 cours de la République	LE HAVRE	02.35.25.30.01
Docteur LEQUOY	Bertrand	2 place James de Coninck	LE HAVRE	02.35.47.06.55
Docteur MOHAMEDALI NANDJI	Aziz	1700 rue Maryse BASTIE	PORT JEROME SUR SEINE	07.56.00.68.36

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE				
NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Docteur ALEXANDRE	Romain	8 route d'Aumale	NEUFCHATEL-EN-BRAY	0235 93 02 29
Docteur BLIN	Jacques-Michel	9 place de Lombardie	ARQUES-LA-BATAILLE	02.35.85.59.45
Docteur CALAIS	Nicolas	2 rue Paul Niclausse	AUFFAY	02.35.32.82.30
Docteur CARON	Catherine	3 place de l'Église	ÉTALONDES	02.35.50.99.00
Docteur DESPEAUX	Christophe	42 rue du Grand Tendos	BOSC-LE-HARD	02.35.33.30.47
Docteur DODART	Stéphane	12 rue de la Voie	SERQUEUX	02.35.90.55.11
Docteur DUPREZ	Olivier	8 route de Dieppe	GRANDCOURT	02.32.97.40.80
Docteur DUTEL	François	CNPE Paluel BP 48	CANY-BARVILLE	06.98.08.36.88
Docteur GREGOIRE	Rémi	29 avenue de la Libération	NEUVILLE-LES-DIEPPE	02.35.84.19.16
Docteur LAMMENS	Bertrand	EPD de Grugny 634 rue André Martin	GRUGNY	06,49,87,51,38
Docteur MIKAIL	Alain	16C avenue de la gare	BLANGY SUR BRESLE	02 35 17 48 62
Docteur STEINBERG	Christophe	57 B rue Dillard	SAINT-SAENS	02.35.32.23.92

HORS DÉPARTEMENT				
NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Docteur CHAURANG	Jean-Christophe	2 rue de Gisors	CHATEAU SUR EPTE	01.34.67.69.59
Docteur LEFRANÇOIS	Pascal	2 rue de la libération	FORMERIE	03.44.46.99.17
Docteur THIEBAULT	VINCENT	3 BIS RUE Turgot	ETREPAGNY	02,32,55,88,40
Docteur WALLERICH	Clément	2 rue de Gisors	CHATEAU SUR EPTE	01.34.67.69.59

Vous devez passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la préfecture :

- ▶ soit pour des raisons de santé
- ▶ soit pour des raisons professionnelles
- ▶ soit à la suite d'infraction(s) au code de la route :
 - invalidation de votre permis pour perte totale de points autres que ceux retirés à cause de consommation d'alcool et/ou de stupéfiants
 - annulation ou suspension de vos droits à conduire pour des infractions autres que celles imputables à la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Vous devez vous adresser à un médecin agréé :

- exerçant dans votre département de résidence (liste au verso)
- ou exerçant dans un autre département mais ayant reçu l'agrément de la préfecture de votre lieu de résidence.

Attention : même si vous consultez un médecin d'un autre département, vous devrez vous adresser à votre préfecture ou sous-préfecture de résidence pour récupérer votre permis de conduire.

Pièces à fournir lors du contrôle médical :

- Imprimé PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MEDICAL Cerfa 14880*02 avec les rubriques n° 1 et n° 2 complétées,
- l'original de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport,
- votre arrêté de suspension du permis de conduire si tel est votre cas,
- la décision du tribunal judiciaire si vous avez été jugé,
- les résultats d'analyse d'urine (sucre et albumine) à effectuer en pharmacie ou en laboratoire.

Documents supplémentaires à joindre aux pièces susvisées :

Si suspension du permis de conduire égale ou supérieure à 6 mois :

- Tests psychotechniques (dont vous trouverez la liste en pièce jointe).

Si annulation du permis de conduire :

- Tests psychotechniques (dont vous trouverez la liste en pièce jointe) en cas d'annulation administrative du permis de conduire (perte totale de points) ou annulation judiciaire.

Coût de la consultation : 36 € (non remboursé par la sécurité sociale)

À l'issue de la visite médicale, et si l'avis médical est favorable, la demande d'édition de permis de conduire sera à effectuer sur le site internet suivant :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Cette démarche nécessite que vous puissiez joindre l'avis médical scanné.